



PISTE 2024-2025

Madame la présidente, Monsieur le président, chers coureurs,

Vous trouverez ci-dessous les modalités de l'activité piste proposée par le comité départemental de Haute –Savoie au vélodrome de la queue d'Arve, se déroulant d'octobre 2024 à février/mars 2025

PRE REQUIS

Les catégories retenues à partir de U15 sont celles de 2025. D'autre part le document Activité Piste devra être présenté paraphé de votre signature et du tampon de votre club afin que vos licenciés puissent prendre part à cette activité.

MINIMES

Les U15 année 1 (nés en 2012) et année 2 (nés en 2011) (catégories de licence 2025) pourront effectuer la séance d'initiation. A l'issue de celle-ci la commission piste validera leur aptitude à poursuivre la saison.

CATEGORIES et HORAIRES : de 13 à 17h00 les samedis ci-dessous

Prêt du matériel dès 12h15.

Les coureurs ne disposant pas de la carte annuelle du vélodrome ne doivent, en aucun cas, monter sur la piste avant 13h00.

Le samedi **09 novembre** sera axé sur la découverte pour les débutants toutes catégories à partir de U15, cependant les coureurs confirmés seront les bienvenus pour l'encadrement. Ces derniers devront s'annoncer 2 jours avant afin d'éviter un surnombre inutile. (romain.fauss@gmail.com et christophe.pernollet@wanadoo.fr)

L'activité des samedis suivants : **16 et 30 novembre, 14 décembre, 11 et 18 janvier, 08 et 22 février, 1 mars** (sous réserve d'un nombre de coureurs suffisant)) Ces entraînements (découvertes d'épreuves) seront dirigés par des personnes diplômées. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'utilisation du lieu.

RAPPELS IMPORTANTS :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, tout comme les gants et le matériel traditionnel. Les vélos de poursuite pourraient être acceptés si une découverte poursuite par équipe est mise en place.

La licence FFC sera contrôlée dès la première séance et le contrôle des licences 2025 dès le 11 janvier.

Le prêt du matériel s'effectue sur place et uniquement lors des séances du samedi.

Le matériel est placé sous la responsabilité du coureur (ou encadrant) et tout problème sur les vélos doit être signalé au référent du club qui doit en informer les encadrants des samedis. Seul le référent club est habilité aux réglages sur les vélos.

Rappel : Les vélos nous sont gracieusement prêtés même si certains vélos sont anciens, ils restent très bien entretenus.

Toutefois la casse du matériel sera facturée au coureur par le comité du Vel d'Hiv.

La présence sur place d'au moins un dirigeant ou d'un entraîneur du club représenté est indispensable et obligatoire pendant toute la durée de la séance.

Le site Internet du Vel d'Hiv (<http://velodrome-geneve.ch>) permet de consulter le planning du vélodrome et toutes les informations utiles.

CARTE D'ACCES AU VEL D'HIV:

Pour utiliser la piste, il est obligatoire d'être en possession de la carte annuelle délivrée par le Vel d'Hiv de Genève.

Cette carte permet aussi aux coureurs disposant d'un vélo de piste d'utiliser la piste pendant toute la saison selon les horaires définis par la Commission du Vel d'Hiv.

Toutefois pour les U15 et U17, un tarif carte avec accès uniquement le samedi après-midi dans le cadre de l'activité piste du comité FFC74 a été établi pour un montant de 60 Euros.

PARTICIPATION FINANCIERE :

Chaque participant aux Samedis de la Piste devra s'acquitter d'un droit d'engagement de **4 €** à chaque séance (**5 € pour les participants licenciés dans un autre département que 74**)

Les sommes ainsi recueillies par la Commission Piste de Haute-Savoie permettront d'indemniser les intervenants éventuels.

La commission piste du comité Haute-Savoie